

Présidence	: Salerno Patricia
Membres	: Affolter Vincent, Alves Florence, Beuchat Arnaud, Bigler Frank, Bouchat Julie, Charpié Eric, Chevrolet Michael, Faigaux Christelle, Krebs David, Lienher Catherine, Mérillat Emy, Moeschler Cédric, Morand Steve, Nicolet James, Noirjean Jean-Charles, Raetzo Ismaël, Raetzo Jennifer, Sassi Sebastien, Schnyder Jacques
Secrétaire	: Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	: Bassin Michael
1er Vice-Président	: Jolicorps Alexandre
2ème Vice-Président	: Charpilloz Eric
Scrutateurs	: Fromageat Nolwenn, Weber Loïc
Excusés	: Devaux Julien, Flotron Pascal, Germiquet Fabien, Monnerat Matilde, Mornod Christophe, Ochsenein Maxime
Lieu et début séance	: Salle communale, Malleray / 19h00

1. Appel et approbation de l'ordre du jour

01.0303 Sessions

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Affolter Grégory, Vice-maire; Braun Monnerat Joëlle, Mohni Ismaël, Furer Josian, Berberat Cédric et Blaes Stève, conseillers communaux.

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la séance avec les salutations et constate que celle-ci est légalement constituée. La Présidente rappelle les usages pour le déroulement de la séance. Les scrutateurs seront Mme Nolwenn Fromageat et M. Loïc Weber.

La Présidente adresse la bienvenue à MM. Steve Morand, David Krebs, Michael Chevrolet et Mme Catherine Lienher qui siègent ce soir pour la première fois.

La Présidente a reçu des questions orales de la part de MM. Frank Bigler et Steve Morand, ainsi qu'un postulat de M. Vincent Affolter. Elle demande s'il y a d'autres interventions à déposer. Tel n'est pas le cas. Elle clôt le registre des dépositions. Personne ne s'oppose à ce que son nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet. La Présidente a reçu les excuses de Mme Matilde Monnerat, MM. Maxime Ochsenein, Fabien Germiquet, Pascal Flotron, Julien Devaux et Christophe Mornod.

La Présidente constate que 24 membres sont présents. Le quorum est atteint.

L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2024
3. Déclarations de principe des groupes
4. Accepter un crédit de CHF 850'000 pour la réfection de la partie supérieure de la rue des Prés, à répartir comme suit : CHF 452'630 pour les routes, CHF 191'665 pour l'eau potable, CHF 189'005 pour les eaux usées et CHF 16'700 pour l'éclairage public
5. Accepter la modification du Règlement sur les déchets
6. Prise de connaissance du décompte final PAE Birse

7. Prise de connaissance du décompte final rue des Vannes
 8. Prise de connaissance du décompte final de la réfection de la salle communale
 9. Prise de connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
 10. Informations de la Commission scolaire
 11. Informations de la Commission de gestion et de surveillance (présentation des audits au sujet de la crèche Au P'tit Château et des Travaux publics)
 12. Informations du Conseil communal
 13. Informations de la Présidente du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
 14. Questions orales
- Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est formulée. La Présidente passe au vote sur l'ordre du jour.

DÉCISION: L'ordre du jour est accepté par 24 voix.

2. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2024

01.0351 Procès-verbaux

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande si le procès-verbal du 25 novembre 2024 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas. Elle clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le procès-verbal du 25 novembre 2024 est accepté par 24 voix.

3. Déclarations de principe des groupes

01.0331 Propositions

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande si des groupes souhaitent lire une déclaration.

M. Sébastien Sassi, Liste Libre, fait cette déclaration: "La Liste Libre tient à adresser ses sincères remerciements au Conseil communal pour son engagement et sa mobilisation dans la défense de nos acquis, notamment dans le dossier de la fermeture de la poste et de l'agence AVS. Malheureusement, malgré vos efforts, la fermeture de la poste ne peut être évitée, ce qui représente une perte regrettable pour notre communauté. En effet, le 11 mars 2025, le Conseil des États a rejeté une motion qui proposait de clarifier le mandat de service universel de La Poste avant toute nouvelle restructuration ou fermeture de bureaux. Quant à l'avenir de l'agence AVS qui demeure incertain, nous espérons qu'une solution durable pourra être trouvée afin de garantir un service de proximité essentiel aux habitants. Nous restons vigilants et engagés pour défendre l'accès aux services publics et soutiendrons toute initiative permettant de préserver ces prestations essentielles."

M. Ismaël Raetzo, HSV, fait cette déclaration: "HSV tient à exprimer sa satisfaction quant à la mise en place de la récolte du plastique dans la commune. Cette initiative va dans le bon sens et contribue à une meilleure gestion des déchets. Certes, le coût des sacs dédiés à cette collecte

est légèrement supérieur à celui des sacs Celtor, mais nous sommes convaincus que le tri en vaut la peine. Nous avons nous-mêmes testé cette nouvelle méthode et constaté que nos poubelles étaient essentiellement composées de plastique.

Il en découle que si nous adoptons ces sacs et participons activement à la récupération du plastique, nous observerons aussi une diminution significative du volume de nos déchets. Cette réduction pourrait, à terme, avoir un impact positif sur la taxe des déchets à Celtor, ce qui représenterait un bénéfice financier non négligeable pour les habitants.

Nous encourageons la poursuite et le développement de cette démarche, qui s'inscrit pleinement dans une logique environnementale et économique."

M. Frank Bigler, PS et sympathisants, fait cette déclaration: "Nous avons malheureusement pris connaissance de la décision du Conseil des Etats de ne pas sauver les bureaux de poste malgré les revendications de la rue et du groupe de maires tous partis confondus de tous cantons et de toute la Suisse romande. Face à cette nouvelle situation, comment va se positionner le Conseil communal? Le Parti socialiste et sympathisants et d'avis que le Conseil communal doit rester ferme sur ses positions pour sauver notre poste. Car la poste doit respecter son service de droit universel. Nous pensons que la quatrième plus grande commune du Jura bernois mérite de pouvoir maintenir un bureau pour l'ensemble de ses citoyennes et citoyens au sens le plus large de la vallée de Tavannes. Il serait regrettable que l'on abandonne toute une région."

Mme Patricia Salerno, Présidente, clôt ce point.

4. Accepter un crédit de CHF 850'000 pour la réfection de la partie supérieure de la rue des Prés

04.0511 Routes, trottoirs, places de parc communaux

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. La présidente donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Ismaël Mohni.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, résume les points essentiels du rapport et illustre son propos au moyen d'une projection. Il souligne que cela concerne le secteur allant de la rue des Prés 26 jusqu'à la limite de la route de Champoz. Il s'agit d'une réfection complète, soit de l'infrastructure et de la superstructure. Les conduites d'eau potable, les canalisations et les réseaux de conduites BKW et Swisscom sont aussi concernés. C'est une route créée dans les années 1970 qui présente une détérioration généralisée. L'objectif est de commencer les travaux après l'été avec une durée des travaux d'environ 5 mois. La couche finale sera posée soit cette année soit en début d'année prochaine, en fonction de la météo. Le Conseil communal propose d'accepter ce crédit de CHF 850'000.00.

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole. La Présidente clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: Le crédit de CHF 850'000.00 pour la réfection de la partie supérieure de la rue des Prés (à répartir comme suit : CHF 452'630.00 pour les routes, CHF 191'665.00 pour l'eau potable, CHF 189'005.00 pour les eaux usées et CHF 16'700.00 pour l'éclairage public) est accepté par 24 voix.

5. Accepter la modification du Règlement sur les déchets

01.0012 Règlements communaux originaux

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. La présidente donne la parole au rapporteur pour le Conseil communal, M. Ismaël Mohni.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, rappelle, comme indiqué dans le rapport, que les grandes modifications concernent la récolte des plastiques ménagers, l'introduction des containers semi-enterrés et la baisse de la taxe des déchets. Le Conseil communal propose d'accepter cette modification.

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion.

M. Frank Bigler, à titre personnel, fait cette déclaration: "Je remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour arriver à cette situation de pouvoir baisser de 15% la taxe des déchets d'ici 2025. Dans le règlement présenté ce soir, celui-ci fait une petite fleur aux petites entreprises sur les fourchettes de base minimum. Elles sont CHF 30 et CHF 60 trop basses pour les deux premières catégories de l'article 31; où elles atteignent deux fois 50%. Bien sûr il ne s'agit que d'écritures et ce n'est pas le calcul réel des coûts qui sera facturé. Je ne combattrai pas cette tendance mais ne la soutiendrai pas non plus. Il y a à mon sens une forme d'injustice dans la taxe de base de ces fourchettes. De plus, certaines de ces petites entreprises produisent plus de déchets que des personnes physiques. Sur ce constat je m'abstiendrai au moment du vote."

Mme Patricia Salerno, Présidente, clôt la discussion et passe au vote.

DÉCISION: La modification du Règlement sur les déchets est acceptée par 22 voix, 2 abstentions.

6. Prise de connaissance du décompte final PAE Birse

08.0165 Contrôle des crédits d'engagement

Le total des crédits votés se monte à CHF 2'500'000.00 alors que les coûts des deux secteurs s'élèvent à CHF 2'552'860.00 dont CHF 68'600.00 de dépenses liées.

Mme Patricia Salerno, Présidente, indique que le Conseil communal se tient à disposition en cas de question. Personne ne souhaite prendre la parole. La Présidente clôt ce point.

7. Prise de connaissance du décompte final rue des Vannes

08.0165 Contrôle des crédits d'engagement

Le crédit voté se monte à CHF 1'200'000.00 alors que les dépenses s'élèvent à CHF 1'077'331.00.

Mme Patricia Salerno, Présidente, indique que le Conseil communal se tient à disposition en cas de question. Personne ne souhaite prendre la parole. La Présidente clôt ce point.

8. Prise de connaissance du décompte final de la réfection de la salle communale

08.0165 Contrôle des crédits d'engagement

Le crédit voté se monte à CHF 400'000.00 alors que les dépenses s'élèvent à CHF 358'138.70.

Mme Patricia Salerno, Présidente, indique que le Conseil communal se tient à disposition en cas de question. Personne ne souhaite prendre la parole. La Présidente clôt ce point.

9. Prise de connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données

07.0491 Protection des données

Le rapport a été porté à la connaissance des membres du Conseil général.

Mme Patricia Salerno, Présidente, indique que le Conseil communal se tient à disposition en cas de question. Personne ne souhaite prendre la parole. La Présidente clôt ce point.

10. Informations de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

Mme Patricia Salerno, Présidente, donne la parole au Président de la Commission scolaire, M. Sébastien Sassi.

M. Sébastien Sassi, Président de la Commission scolaire, fait cette déclaration: "La Commission scolaire a récemment intégré un nouveau membre en la personne de Jennifer Raetzo, du groupe HSV, qui s'est parfaitement adaptée à l'équipe. Par ailleurs, une nouvelle vice-présidente a été désignée, il s'agit d'Emy Mérillat du groupe PLR et sympathisants.

Dès la rentrée scolaire en août 2025, l'école primaire pourra compter sur les services de Madame Aline Vazquez qui occupera les fonctions de vice-directrice, pour épauler notre directeur actuel, et directrice de l'enseignement spécialisé.

Concernant les patrouilleurs scolaires, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles adultes pour l'école de Malleray. Je profite de la tribune pour relancer un appel aux personnes qui désirent se mettre au service des enfants pour leur sécurité. Les intéressés sont priés de s'annoncer à la direction de l'école primaire ou alors directement à Mme Chloé Bourgeois que je remercie. Pour finir, nous avons eu le controlling (2022-2025) avec la Direction, l'inspecteur scolaire et moi-même. Les prochains défis qui attendent notre école de Valbirse sont d'optimiser l'organisation des classes, de travailler les notions de différenciation au niveau du corps enseignant ainsi que l'intégration de l'intelligence artificielle dans nos écoles."

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt ce point.

11. Informations de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

Mme Patricia Salerno, Présidente, donne la parole à Mme Nolwenn Fromaigeat, rapporteure de la CGS au sujet de l'audit sur la Crèche Au P'tit Château.

Mme Nolwenn Fromaigeat, rapporteure pour la CGS, donne en préambule une information. Elle annonce la démission pour fin mai de Mme Selena Metthez, membre de la CGS.

Nolwenn Fromaigeat donne ensuite des informations au sujet de l'audit de la Crèche Au P'tit Château. L'audit et les résultats détaillés du sondage effectué auprès des familles figurera sur le site internet de la commune.

Mme Nolwenn Fromaigeat donne les principaux résultats de l'audit et illustre son propos au moyen d'une projection. L'audit a été réalisé dans le but de sonder les points positifs et les pistes d'amélioration auprès des familles des enfants placés à la crèche. Mme Nolwenn Fromaigeat rappelle le processus et la préparation de l'audit. Le point central du processus a été un sondage auprès des familles des enfants placés à la crèche. La participation s'élève à un peu plus de 50%, dont 56% d'habitants de Valbirse. Quasiment tous les thèmes abordés obtiennent des résultats bons à très bons sauf l'item repas et collations qui obtient des avis moyen à bon (prix des repas et heure des repas). A la question de savoir si les parents recommanderaient la crèche à d'autres parents, tous ont répondu oui ce qui est très réjouissant.

Le groupe ayant mené l'audit résume les résultats ainsi: "Selon les résultats du questionnaire de satisfaction, il est constaté que les familles sont globalement satisfaites de l'ensemble de la crèche. Il est notamment relevé que : les relations avec la directrice et l'équipe éducative sont très bonnes ; les locaux sont soignés, adaptés et bien entretenus ; les activités en général sont fréquentes et appréciées ; l'utilisation des kibons est appréciée et les parents ont l'aide nécessaire en cas de besoin ; certains parents ne sont pas satisfaits des heures et des prix des repas". Le groupe a dressé deux constatations formulées ainsi: "Bien que l'audit ne portait pas sur la rentabilité financière de la crèche – et sachant qu'environ 30% des enfants qui fréquentent la crèche ne sont pas domiciliés à Valbirse –, il est toutefois relevé que le budget déficitaire croissant interroge, à savoir CHF 139'053.29 en 2023, CHF 150'885.00 en 2024 (budget) et CHF 184'560.00 en 2025 (budget). La CGS suggère que la Commission des finances traite cet aspect budgétaire.

Il est également relevé que le fait d'avoir une cuisine professionnelle et fonctionnelle inoccupée dans les locaux de la crèche peut paraître inappropriée."

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Mme Patricia Salerno, Présidente, donne la parole à M. Vincent Affolter, rapporteur de la CGS au sujet de l'audit sur les Travaux publics.

M. Vincent Affolter, rapporteur pour la CGS, résume les grandes lignes de l'audit. L'audit complet figurera sur le site internet de la commune. Vincent Affolter présente le cadre, la méthode et les étapes de l'audit. Il présente ensuite les constatations et recommandations de la CGS:

Manque de documentation formelle

La CGS révèle un manque de structuration formelle dans la communication entre les membres des travaux publics. Les informations transitent principalement par courriels ou discussions verbales, sans établissement systématique de procès-verbaux, même pour les réunions régulières. Ce mode de fonctionnement, bien qu'adapté aux imprévus, complique la traçabilité des décisions et le suivi des tâches assignées. De plus, l'absence d'un organigramme spécifique aux travaux publics et de documentation claire sur la distribution des responsabilités exacerbe cette situation, augmentant les risques de redondance ou d'omissions.

Par ailleurs, le service des eaux a également soulevé des préoccupations similaires concernant le manque de formalisation dans leur propre documentation, indiquant que cette situation pouvait entraver la coordination interservices.

Précision des plans de canalisations et de conduites

Les plans digitalisés des canalisations et des conduites, bien qu'essentiels pour la planification et la réalisation des interventions, présentent parfois des écarts significatifs par rapport aux conditions réelles sur le terrain. Ces divergences peuvent découler de plusieurs facteurs, notamment

des mises à jour incomplètes des données, des erreurs lors de la numérisation, ou des modifications apportées aux infrastructures sans actualisation des plans. Dans le contexte de la voirie, ces incohérences compliquent la tâche des équipes intervenantes, qui doivent souvent effectuer des ajustements sur place, entraînant des retards et une augmentation des coûts d'intervention. Les difficultés rencontrées par les cantonniers, telles que des informations inexactes sur l'emplacement des conduites, mettent également en lumière le besoin d'une meilleure précision dans les plans de voirie.

Formation et autonomie

Une opportunité d'amélioration concerne la formation des cantonniers, en particulier en lien avec les tâches techniques relatives au service des eaux. Bien que les cantonniers aient acquis de l'expérience sur le terrain, notamment grâce à des formations internes, il apparaît que cette formation reste superficielle. Actuellement, seuls quelques cantonniers bénéficient d'une formation poussée, principalement assurée par le fontainier. Elles sont effectuées avec les moyens à disposition. Cependant, la dépendance à un seul formateur et l'absence de formation systématique pour tous les cantonniers limitent leur autonomie, en particulier lors de l'absence du fontainier. Afin d'améliorer l'efficacité et la réactivité des interventions, il serait pertinent d'instaurer un programme de formation continue plus formel, qui inclut non seulement des séances pratiques, mais aussi des formations théoriques sur les outils, les plans et les procédures spécifiques au service des eaux. Une telle démarche permettrait de renforcer l'autonomie des cantonniers, d'assurer une meilleure continuité des opérations et de réduire les risques d'erreurs lors des interventions urgentes ou complexes.

Répartition de la charge de travail et dotation en personnel

La gestion de la charge de travail au sein du service des travaux publics est affectée par des fluctuations saisonnières, avec un manque de personnel durant l'été dû aux rotations de vacances, et une charge de travail élevée en hiver en raison des tâches liées à l'entretien des routes et à la gestion de la neige.

Bien que des périodes de forte activité soient identifiées comme critiques, une absence de planification claire et structurée des missions quotidiennes est mise en évidence par la CGS. Cette lacune conduit souvent les employés à gérer des urgences de manière réactive ou à manquer de directives précises lorsque des tâches prioritaires ne sont pas définies.

M. Vincent Affolter présente ensuite les opportunités d'amélioration. Il souligne qu'une attention particulière doit être portée à la supervision et à la répartition des responsabilités.

La définition claire des rôles et des responsabilités dans un organigramme adapté permettrait d'améliorer l'encadrement et d'éviter les situations de flou organisationnel qui nuisent à l'efficacité. La planification des tâches doit également être optimisée en instaurant des protocoles clairs pour la gestion des imprévus et en utilisant des outils adaptés pour organiser les priorités quotidiennes. Cela inclut la mise à jour des plans techniques et la création d'un tableau de bord centralisé pour suivre les tâches, les interventions et les urgences. La formalisation des communications et des réunions est une priorité. Cela inclut la mise en place d'une documentation systématique pour les réunions, à travers des procès-verbaux et des comptes rendus réguliers. Cette démarche garantirait une meilleure traçabilité des décisions, facilitant ainsi le suivi des projets et des tâches. Enfin, la gestion budgétaire et la conformité aux réglementations doivent être abordées avec une approche stratégique. Cela pourrait inclure l'optimisation des ressources disponibles, la priorisation des interventions critiques, et la défense d'une allocation budgétaire mieux adaptée aux besoins réels du service.

M. Vincent Affolter présente ensuite les points forts constatés:

- Le service des travaux publics remplit ses attributions. Une grande confiance est donnée aux employés qui travaillent de manière autonome et réactive.
- Les responsables répartissent les tâches urgentes et les tâches de routine.

- Les membres de l'équipe sont informés du suivi des interventions et des priorités en cours par voie numérique (e-mails, WhatsApp).
- Bonne interaction entre les travaux publics et le service des eaux qui permet une collaboration efficace.
- Le service de piquet est clairement planifié et suivi.
- Les personnes entendues ont été très ouvertes et ont participé à cet audit dans un esprit très constructif.

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt ce point.

12. Informations du Conseil communal

01.0465 Echéancier, affaire en suspens

Mme Patricia Salerno, Présidente, donne la parole aux membres du Conseil communal.

M. Stève Blaesi, conseiller communal, informe au sujet de la réserve forestière. Il indique que la Division forestière a lancé le projet de créer une réserve forestière dans le secteur situé au-dessus des rochers de Loveresse. Des discussions ont eu lieu avec les communes de Loveresse, Valbirse et la bourgeoisie de Malleray. Dans cette réserve il ne sera plus possible d'effectuer des coupes de bois, si ce n'est en cas de maladies ou pour la sécurité. C'est une zone difficile d'accès pour les coupes et le Conseil communal juge le projet bénéfique pour la biodiversité. Les activités (sport, chasse) resteront possibles. Les propriétaires toucheront une subvention sur 50 ans pour la création de cette réserve et ne pas l'exploiter. Le dépôt public du plan est imminent. Des panneaux indiquant la réserve seront posés. Ce projet a été mené en collaboration avec le garde forestier M. Jean-Charles Noirjean.

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole.

M. Grégory Affolter, conseiller communal, informe au sujet de La Place. Il indique que la commune ne reste pas les bras ballants face à la situation des commerces à Valbirse. La commune a le projet, et cela a été présenté en conférence de presse récemment, de regrouper des investisseurs locaux pour racheter le bâtiment de la Place, le rénover en partie et y intégrer un restaurant de bonne facture ainsi qu'un magasin de produits locaux, voire un bar. Le but n'est pas d'utiliser l'argent de la commune dans ce projet mais que quelque chose se passe et recréer de la vie sociale tout en gardant cela d'une manière locale et ciblée. Une présentation sera faite la semaine prochaine aux investisseurs intéressés; une vingtaine de personnes y participeront. Ensuite ils décideront de donner suite ou non à ce projet.

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, informe au sujet de la direction de l'ESMA. En tant que membre de la Commission scolaire de l'Ecole secondaire, il indique que M. Manuel Leonardi a décidé de démissionner de son poste de directeur pour la fin de l'année scolaire 24/25; il continuera d'y enseigner. La Commission scolaire a mis le poste au concours et plusieurs personnes ont postulé. Quelques-unes ont été auditionnées. Les personnes retenues ont été invitées à passer un assessment mené par un bureau spécialisé en ressources humaines. Ces personnes ont été évaluées sur leur capacité à gérer différentes situations très complexes. Après avoir pris connaissance des résultats de ces assessments, la Commission scolaire a choisi de nommer Mme Laura Da Fonseca

comme nouvelle directrice de l'ESMA. Elle s'est démarquée lors de son entretien devant la commission et lors de l'assessment. Mme Da Fonseca enseigne déjà à l'ESMA et occupe le poste de vice-directrice et responsable de l'enseignement spécialisé. Dans la foulée, la Commission a nommé Mme Géraldine Salvi au poste de vice-directrice. Mme Salvi fait aussi déjà partie du corps enseignant de l'Ecole secondaire du Bas de la vallée.

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, informe au sujet du Bus Valbirse. Il fait cette déclaration: "La commune a pris possession du nouveau bus de 9 places qui est déjà utilisé par l'EJC. Le 7 avril, nous démarrerons le nouveau projet de bus local. Ce bus, conduit par des chauffeurs bénévoles, permettra de transporter des personnes à l'intérieur du milieu bâti de Valbirse, par exemple pour se rendre à la gare ou faire leurs achats auprès des commerces locaux. Ce bus local ne circulera pas en dehors de notre commune pour éviter qu'il soit mobilisé trop longtemps pour une seule personne ou groupe de personnes. Il faut voir ce bus local comme un service rendu et non une prestation obligatoire de transport public. Quelques bénévoles se sont déjà annoncés, d'autres y pensent. Il est très probable que toutes les plages horaires ne pourront pas être desservies dès le début. Un plan d'engagement sera régulièrement mis à jour et consultable, permettant ainsi de voir quand le bus local circulera. Une évaluation du projet sera faite en fin d'année."

M. David Krebs, PLR et sympathisants, demande depuis sa place si le bus pourra être utilisé ou loué par des sociétés locales.

M. Jacques-Henri Jufer, maire répond que cette question n'est pas encore tranchée. Dans le contrat de location il y a un nombre de kilomètres limités. Donc c'est encore ouvert.

M. Jacques-Henri Jufer, maire, informe au sujet de la boîte de votations à Malleray. "Pour donner suite à la question que M. Arnaud Beuchat a posée lors de la dernière séance du Conseil général, le Conseil communal a décidé de faire installer une nouvelle boîte aux lettres à proximité du bâtiment Grand-Rue 54, anciennement occupé par l'AJR. De cette manière, l'article 6 du Règlement concernant les élections et votations aux urnes sera à nouveau respecté et il ne sera pas nécessaire d'organiser une votation par les urnes."

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion.

M. Arnaud Beuchat, UDC et sympathisants, remercie le Conseil communal pour le travail accompli.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, informe au sujet des plastiques ménagers. Il souhaite clarifier un point sur le prix des sacs servant à récolter les plastiques ménagers. Ceux-ci sont fixés par le système Bring Plastic Back, en place dans le canton de Berne et soutenu par Celtor. La Commune a introduit ce système car il y a une demande et parce que cela ne coûte rien à Valbirse si ce n'est la mise à disposition d'un endroit pour le container. Valbirse a voulu offrir une solution à la population. Pour l'instant cela fonctionne très bien. Nous ferons le point dans une année. M. Ismaël Mohni invite les citoyens à essayer et rappelle qu'ils sont libres d'utiliser ou non cette solution de recyclage.

Mme Patricia Salerno, Présidente, ouvre la discussion.

Mme Christelle Faigaux, Liste libre, demande où partent ces déchets.

M. Ismaël Mohni, conseiller communal, répond que ces plastiques sont acheminés en Autriche. Il n'y a visiblement pas assez de volume pour ouvrir une centrale en Suisse. Ensuite, ces plastiques reviennent à 60-70% sous forme de matière recyclée. Le site Bring Plastic Back donne toutes les informations précises.

Mme Patricia Salerno, Présidente, clôt ce point.

13. Informations de la Présidente du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

Mme Patricia Salerno, Présidente, informe avoir reçu un postulat. Elle donne la parole à M. Vincent Affolter, PLR et sympathisants.

M. Vincent Affolter, PLR et sympathisants, développe le postulat intitulé "Pour un système de management de qualité" signé par neuf membres du groupe PLR et sympathisants. Celui-ci sera publié sur le site internet de la commune dans son intégralité. Ce texte demande ceci: "Le Conseil Communal est chargé d'étudier la mise en place d'un système de management de la qualité adapté à une commune telle que Valbirse, dont l'objectif sera la gestion optimale de ses processus".

Mme Patricia Salerno, Présidente, clôt ce point.

14. Questions orales

01.0331 Propositions

Mme Patricia Salerno, Présidente, donne la parole à M. Frank Bigler, PS et sympathisants.

M. Frank Bigler, PS et sympathisants, fait cette déclaration: "Le PS et sympathisants propose une réflexion au niveau de l'urbanisme. La commune possède énormément de terrains en zone à bâtir et le but de celle-ci était d'atteindre 4800 citoyennes et citoyens en 2030. Nous n'élaborons pas de plans de quartier, écoquartiers ou de nouvelles zones à bâtir afin d'attirer de nouveaux contribuables dans notre magnifique commune. Cela contribuerait aussi à avoir des rentrées d'argent non négligeables supplémentaires pour notre commune. Nous sommes d'avis que nous avons une grande marge de progression."

M. Cédric Berberat, conseiller communal, répond ainsi: "Effectivement de nombreux terrains à bâtir sont en zone sur notre territoire, mais ils n'appartiennent pas tous à la commune. D'après notre règlement, nous avons plusieurs zones à planification obligatoire qui sont mentionnées (par exemple Pré Vercelin, Lion d'Or, la Pron, Rière la Tour, Clos sur l'Oiseau, la Ravière). Certaines de ces zones à bâtir font déjà l'objet d'un plan de quartier, soit en cours soit au stade des prémices. Des démarches sont donc déjà entreprises grâce aux investisseurs ou aux propriétaires concernés. On peut citer Pré Vercelin et La Ravière. Actuellement, le Conseil communal établit une priorisation des ZPO selon une analyse multicritères. Cette priorisation sera connue d'ici les prochains mois. Parallèlement, la commune soutient aussi les investisseurs privés qui souhaitent établir un plan de quartier. Dès que nous aurons fini la priorisation, une recherche d'investisseurs sera mise sur pied. S'agissant de l'ouverture de nouvelles zones à bâtir, celle-ci n'interviendra

pas avant la fin du PAL, donc pas avant 2040. Actuellement nous disposons de réserves suffisantes en terrains à bâtir. Pour pouvoir ouvrir de nouvelles zones il faut déjà construire celles prévues."

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande à M. Frank Bigler s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Frank Bigler, PS et sympathisants, se déclare non satisfait de la réponse.

M. Steve Morand, PLR et sympathisants, fait cette déclaration. "Le Plan d'aménagement local (PAL) a été lancé en 2016, adopté par le Conseil communal le 25 août 2016, transmis pour information au Conseil général du 19 septembre 2016. Qu'en est-il aujourd'hui ? Hormis les retards des services de l'OACOT, déjà assez thématiques dans la presse, nous voulons connaître :

1. État de la situation au niveau des délais de l'entrée en force de ce dernier ?
2. Quels sont encore les points ouverts que la commune doit traiter dans les trois villages et transmettre à l'OACOT pour réponses/accords ?
3. Quels sont les points en litige encore à traiter par la commune, dont les dossiers doivent être transmis à l'OACOT pour accords/décisions ?
4. Quels sont les points en litige que l'OACOT doit encore traiter et pour lesquels il doit transmettre réponses/décisions à la commune ?
5. Qu'elle est la stratégie du Conseil communal pour faire avancer ce dossier et faire entrer le PAL en vigueur ?
6. Quels sont les risques de ses retards dans un dossier si important sur l'attractivité économique et immobilière de la commune ?"

M. Cédric Berberat, conseiller communal, répond aux questions ainsi:

"1. Toutes les communes du Jura bernois ont rencontré les représentants de l'OACOT la semaine passée en présence de la conseillère d'Etat Evi Allemann. Il nous a été fait part que la majorité des PAL du Jura bernois sera approuvée d'ici la fin de l'année. En parallèle nous avons effectué des séances avec l'OACOT et le délai de fin juin 2025 nous a été communiqué. Nous dépendons de l'OACOT et ne pouvons pas donner de garanties sur ces délais annoncés.

2 et 3. Actuellement notre dossier est à l'OACOT et plus aucun point n'est ouvert ou doit être traité par la commune.

4. Actuellement le PAL a fait l'objet d'une dernière vérification et nous espérons qu'aucun nouvel élément de litige ne soit mis en avant lors du dernier examen avant son approbation.

5. Nous avons des contacts réguliers avec l'OACOT, nous essayons de mettre la pression mais nous dépendons clairement des ressources humaines affectées à l'OACOT. Dès qu'un délai n'est pas respecté nous relançons l'office. Une dizaine de communes du Jura bernois est dans la même situation.

6. Il n'y a pas énormément de risques. Les demandes de permis ou de plans de quartier sont traitées en fonction du nouveau PAL et de son règlement. La seule difficulté engendrée par le fait que le PAL ne soit pas encore approuvé, c'est qu'au niveau de l'administration cela demande des clarifications et un plus grand contrôle au niveau de la concordance avec le nouveau règlement.

En résumé nous mettons une énorme pression sur l'OACOT mais nous ne sommes pas maîtres des délais."

Mme Patricia Salerno, Présidente, demande à M. Steve Morand s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Steve Morand, PLR et sympathisants, se déclare satisfait de la réponse.



Mme Patricia Salerno, Présidente, clôt ce point. Elle remercie les personnes présentes pour leur participation. Elle rappelle que la prochaine séance aura lieu le lundi 23 juin 2025. Elle informe que le souper du Conseil général aura lieu le vendredi 20 juin 2025 au restaurant Saponi d'Italia. Elle rappelle qu'un verre de l'amitié est servi. Elle clôt la séance.

Séance levée à 20h10

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

La Présidente : Le Secrétaire : Le Secrétaire PV :

Patricia Salerno Thierry Lenweiler Michael Bassin